

Organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté

2001/0127(COD) - 11/06/2002 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté sans l'amender la position commune du Conseil sur les enquêtes sur les forces de travail dans la Communauté. L'acte est de ce fait réputé arrêté conformément à la position commune du Conseil.